Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 5 (1917)

Heft: 3

Artikel: Le bruder Claus a-t-il assisté personnellement à la séance du 22

décembre de la diète de Stans? : supplément

Autor: Techtermann, Max de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817679

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Annales Fribourgeoises

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON DE FRIBOURG

ET DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE DES AMIS DES BEAUX-ARTS

Direction: F. DUCREST.

Vme Année

No 3

Mai-Juin1917

LE BRUDER CLAUS

A-T-IL ASSISTÉ PERSONNELLEMENT A LA SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE DE LA DIÈTE DE STANS?,

par Max DE TECHTERMANN.

Telle est la question d'actualité à laquelle la majorité de nos historiens modernes ont répondu par la négative. Ces derniers motivent leur négation, par le fait que l'un des secrétaires de cette assemblée, Diebold Schilling, non seulement ne fait aucune mention de l'Ermite du Ranft, dans le protocole de cette séance, mais encore affirme le contraire dans sa chronique 1. Jusqu'ici nous pourrions être d'accord avec eux; car il n'est guère admissible qu'un personnage, quelque fût du reste son prestige ou sa notoriété, eût osé se présenter devant une telle assemblée, sans y avoir été spécialement convoqué par elle; or, tel ne fut probablement pas le cas.

Mais il y a une distinction à faire entre la présence personnelle de notre pacificateur au milieu des députés des cantons, réunis officiellement dans leur local de délibérations, et sa présence personnelle à Stans. Or, s'il est permis de douter de la première alternative, la seconde, par contre, nous semble démontrée par les trois considérations suivantes que nous allons successivement développer: raisonnement, tradition et documents.

¹ Diebold Schilling ne parle que de la séance du 21; peut-être était-il absent le 22.

Raisonnement. Lorsque le 21 décembre, les députés de la Diète quittèrent, irrités, la salle des délibérations et rentrèrent dans leurs logis pour s'y préparer au départ définitif, la consternation fut grande à Stans. C'est alors que le curé Imgrund songea à l'ermite du Ranft, comme le seul homme capable d'éviter la guerre civile et de sauver la patrie, si cela était encore possible. Lui seul en effet, par un prestige et une popularité extraordinaires; par sa profonde connaissance des hommes et des choses intérieures et extérieures de la Suisse : par un jugement sain et pratique dans les questions les plus diverses; par sa droiture et sa piété indiscutées; par son éloquence convaincante, mise au service d'une dialectique mûrie en de nombreuses années de solitude, sous l'œil de Dieu et en face d'une nature grandiose; par son ardent amour de la paix; lui seul, disons-nous, pouvait être l'instrument providentiel nécessaire. Le temps pressait, il fallait agir sans retard. Le curé Imgrund se mit donc immédiatement en route! il parcourut hâtivement les vingt kilomètres, environ, qui séparent Stans du Ranft. Arrivé, il met en quelques mots le pieux ermite au courant du danger de la situation et de ce qu'on attend de lui; en route on détaillera ce récit, l'essentiel actuellement est de repartir immédiatement pour Stans. Pour accompagner le Bruder Claus, sa mission terminée, et ne pas le laisser seul, de nuit peut-être. sur le chemin du retour, on s'adresse au frère Ulrich, autre ermite, voisin et disciple du premier et tous trois guittent ensemble le Ranft.

Pendant le long trajet Nicolas de Flüe écoute attentivement le récit, très détaillé cette fois, des événements de Stans; puis l'ermite rentre en lui-même et silencieux, il médite sur la gravité de la situation; il cherche les moyens propres à remplir la difficile mission qu'on attend de lui; comment va-t-il surmonter les nombreuses difficultés qui l'attendent? Sera-t-il écouté par ces hommes excités les uns contre les autres? il faudrait tout d'abord les calmer, avant d'essayer de leur parler raison. Bientôt son plan est prêt: il renonce à solliciter une admission dans la salle des délibérations, car n'ayant aucun mandat ni aucune invitation officielle de s'y présenter, sa demande serait probablement écartée. D'ailleurs ce n'est pas dans ce milieu solennel que ses conseils et ses paroles de paix pourront germer; mais, bien plutôt, dans des entretiens restreints, s'adressant à des groupes ou à des personnes en particulier; là, des objections réciproques pourront être discutées sans amertume, et des propositions individuelles se produire librement.

Cependant, en admettant la version de Diebold Schilling, le récit qu'on vient de lire, tel que nous l'avons d'abord supposé, devrait subir une variante sur un point. D'après ce chroniqueur, le curé Imgrund, arrivé chez l'ermite, eut avec ce dernier un entretien qui se prolongea tellement, que le curé de Stans, afin d'être de retour dans cette localité assez tôt pour y retrouver encore les députés et les empêcher de partir, dut prendre les devants et faire le trajet à marche forcée. Le Bruder Claus, accompagné du Bruder Ulrich, suivit aussi rapidement que son âge le lui permettait, et ne put rejoindre son courrier qu'à Stans même, pendant la nuit probablement.

A part cette légère modification, à laquelle nous ne nous opposons point, les autres parties de notre récit primitif subsistent intégralement dans notre esprit.

Ce plan si sage fut ponctuellement suivi et le résultat obtenu amena, mieux qu'un apaisement entre les ennemis de la veille, mais une sincère réconciliation qui, dans la pensée de tous, devait survivre aux siècles.

Il ne restait plus alors aux délégués de la Diète qu'à se réunir une dernière fois pour faire protocoler des décisions déjà acceptées de tous, et leur donner ainsi le caractère officiel, qui seul leur manquait encore, ce qui fut aussitôt fait. Et si notre héros se présenta réellement devant l'assemblée des délégués, ce fut peut-être alors, appelé par eux, pour entendre l'expression de leur gratitude patriotique.

Voilà, à grands traits, notre conviction sur la manière approximative dont les événements durent se passer; car nous ne saurions admettre qu'un simple intermédiaire eût pu exercer sur les députés de la Diète l'ascendant, la confiance sans borne et l'immense autorité morale qui constituaient une force personnelle au Bruder Claus. Cette présence personnelle constituait à elle seule un facteur capable de décupler la valeur de l'argumentation. En outre, un intermédiaire, simple transmetteur de paroles, aurait-il été capable de discuter ou de rétorquer, au besoin, les objections imprévues et même peut-être intempestives, surgissant au cours d'une discussion qui pouvait à tout instant redevenir vibrante?

Ainsi encore notre manière de voir nous semble la seule capable d'expliquer et la brièveté de la séance finale, et le silence du protocole de cette séance à l'égard de Nicolas de Flüe; et en même temps la persévérance de la tradition affirmant que ce dernier avait luimême ramené la paix au milieu des députés courroucés.

Tradition. — Quand il s'agit de faits historiques contestés, c'est-à-dire au sujet desquels le témoignage irrécusable de documents matériels fait défaut, on doit recourir à la tradition. Ce dernier moyen d'investigation est, alors, des plus précieux: il l'est également pour éclairer des textes peu précis, ou encore, comme dans le cas qui nous occupe, lorsque concurremment avec le raisonnement, ils parviennent à eux deux à expliquer des faits ou événements qui ne sauraient être éclaircis d'une autre manière. Nous admettons que la tradition, pour être utilisée, doit être, préalablement, sérieusement examinée; car il est naturel que, transmise de bouche en bouche au travers de longues générations, les faits primitifs énoncés ont pu, dans certaines circonstances, subir quelques variantes ou exagérations, du fait de narrateurs à l'imagination sentimentale ou poétique plus ou moins vive; mais il en restera toujours un utile fond de vérité qu'on ne saurait négliger.

Une tendance moderne, qu'on rencontre chez quelques historiens, en Suisse comme ailleurs, consiste à ne considérer, à priori, les traditions que comme de pures légendes. Sans doute, ils sont guidés en cela par l'excellente intention d'écarter, autant que possible, de leurs travaux toute cause d'erreur; mais l'exagération, même dans les méthodes scientifiques du domaine de l'histoire comme d'ailleurs dans tous les autres, conduit simplement à une regrettable diminution de notre patrimoine historique. On semble trop souvent oublier que, si une tradition n'est pas formellement infirmée par les documents, et jusqu'à preuve du contraire, elle gardera, non seulement le droit de vivre, mais, de plus, bénéficiera largement de cette situation.

Les critiques à outrance de nos traditions ne se doutent certainement pas du mal irréparable qu'ils causent à notre pays; ils croient faire œuvre méritoire en détruisant le plus possible et pensent acquérir par ce moyen une réputation de puritanisme ombrageux, alors que bien souvent, le prétexte de ces retentissantes hécatombes n'est point concluant; il n'est généralement fondé que sur des arguments purement négatifs; c'est-à-dire sur l'impossibilité où se trouvent leurs contradicteurs de faire remonter l'origine de la tradition de tel ou tel fait, antérieurement à l'époque où ce fait a été relaté par tel ou tel chroniqueur.

Or la tradition jouera un rôle important dans la question de la présence réelle du Bruder Claus à Stans; c'est par elle que Joachim Eichhorn a établi cette présence indubitable dans la biographie de notre Bienheureux, qu'il fit imprimer à Fribourg en 1607.

On ne saurait mieux faire à ce propos, que de reproduire textuellement ici un article, d'une logique très serrée, paru dans la Semaine catholique du Diocèse de Lausanne (N° 9, 3 mars 1917, pages 136 et suiv.), article dû à la plume de Monsieur l'abbé Genoud, professeur au collège St-Michel de Fribourg, auteur depuis longtemps apprécié par de nombreux écrits ayant trait à notre pays. Nous citons:

« Mais voici J. Eichhorn, le premier biographe qui ait affirmé la présence personnelle du Bienheureux à Stans. Né près de Spire, en Bavière rhénane, il vécut en Suisse et se mit à étudier les faits et gestes du saint ermite. Il s'informa auprès des écrivains qui l'avaient devancé. Il en donne la liste d'après l'ordre chronologique de leurs publications (de 1433 à 1600), à savoir 22, dont 171 catholiques et 5 sectarii. D'entre ces auteurs, les premiers avaient connu Nicolas de Flüe ou causé avec ceux qui le visitaient. La notice qui plaisait le plus à Eichhorn était celle d'Henri Lupulus, chanoine de Berne, qui avait rédigé son travail en 1501 et l'avait dédié au cardinal Schiner. Non content de consulter les brochures, Eichhorn fit aussi causer les vieillards afin de recueillir tous les détails transmis par la tradition orale digne de confiance 2. Or, il était bien placé pour interroger dans les milieux les mieux renseignés, puisque, en qualité de curé ou chapelain, il exercait le ministère à St-Nicolas, dans la paroisse de Kerns, ainsi non loin du coin de terre sanctifié par les austérités du Bruder Klaus. Dans une telle situation, il n'a pas dû oublier non plus les archives locales ou régionales.

« Cependant, une fois bien documenté, l'honnête Eichhorn ressentit encore quelque crainte de commettre des erreurs. Comme les censeurs officiels n'étaient pas encore inventés, il chercha autour de lui des critiques bien qualifiés et sincères. Il en trouva plusieurs, mais il remercie surtout le savant Sébastien Werro, prévôt de la Collégiale de Fribourg. Ce digne prêtre avait 50 ans quand il examina le travail de son confrère : ce n'est point l'âge de la crédulité. Très bien doué, il étudiait déjà, dans sa dix-septième année, à l'Université de Fribourg en Brisgau. En outre, il était fils d'un membre du Petit-Conseil; son père ne devait donc ignorer aucun incident des journées

¹ Entre autres le P. Canisius en 1580 et S. Werro en 1597.

² Il nous dit dans la préface qu'il a voulu connaître la tradition : ab hominibus senio, fide, experientia gravidus profecta.

de Stans, et il n'aurait pas manqué de les apprendre à son enfant. Jamais donc celui-ci, devenu prévôt, n'aurait comme ratifié un mensonge audacieux, capable de défigurer la première page de l'histoire de Fribourg comme canton Suisse.

- » Après avoir ainsi pris toutes les précautions imaginables pour rester dans la vérité, Eichhorn publia, à Fribourg même, sa notice en 1607. Il la donne comme une édition augmentée de celle de Lupulus, mais il a bien soin de reproduire le texte de celui-ci en caractères typographiques différents; il prend donc la responsabilité de tout ce que lui-même ajoute au récit précédent.
- » Or, sur le point qui nous occupe, il ne pourrait pas être plus catégorique : la présence de Nicolas à Stans est affirmée en termes formels ¹. En nous plaçant au point de vue du bon sens et de la charité chrétienne, nous aimons mieux le croire loyal qu'imposteur. »

Il n'y a rien à ajouter à cette démonstration si persuasive.

Nous mêmes avons fait usage, en l'occurence, d'une méthode toute personnelle, par laquelle il est facile de se rendre compte de la valeur du temps écoulé entre deux dates certaines, relatives à des faits historiques quelconques. Elle consiste simplement à soustraire du chiffre de l'année où nous vivons, un nombre d'années égal à celui limité par les faits historiques qui nous intéressent. Voici un exemple au hasard.

Qui de nous, les vieux, ignoreraient des faits importants, ou même des événements de famille qui se seraient passés autour de nous dans les premières années du 19° siècle, c'est-à-dire vers 1800 ou 1803?

Mais ces faits, nous les connaissions dès notre enfance pour les avoir maintes fois entendu raconter par nos parents, grands-parents ou vieillards d'alors; les uns avaient eux-mêmes vécu ces années troublées; les autres répétaient des récits profondéments gravés dans leur mémoire. C'est ainsi que nous-mêmes savons des épisodes inédits qu'on chercherait vainement dans les écrits d'alors.

Eh bien, entre les années 1800 et 1917, s'est écoulé exactement le même laps de temps, qu'entre la mort de notre pacificateur — 1487

¹ Facto consessu ingreditur Nicolaus (qui itinere quatuor horis illuc ex eremo venerat)caepitque eos libertate apostolica increpare primum et arguere, deinde obsecrare, exhortari, docere, praemonere (p. 33).

— et 1600, époque où J. Eichhorn avait déjà certainement commencé son enquête en prévision de la biographie qu'il allait entreprendre. Pourquoi, dans ces circonstances, douter si légèrement des faits qu'il affirme? Lui aussi, avait interrogé des vieillards qui, à la rigueur, avaient pu dans leur enfance, avoir été les contemporains de la vieillesse de Nicolas.

Documents. — Nous abordons, maintenant, la troisième partie de notre thèse, fondée sur l'étude de documents écrits.

Le premier de ces documents que nous allons disséquer — si l'on nous permet cette expression, — est un extrait du Manual du Conseil de Fribourg (1482, séance du 4 mai, Man. 6, fol. 74 verso); on y lit:

« Ist geodnet das man durch Gottes willen geben soll bruder Claus von Stantz und sinen Gsellen bruder Ulrich ein Stück wisses Tuch und ein Stück grauws tuchs. »

A première vue, ce texte, d'une rédaction aussi sèche que brève, semble inutilisable à toute démonstration; mais en le *disséquant*, comme nous le disions tout à l'heure, on en tire de précieuses indications.

La première est cette dénomination de « Bruder Claus von Stantz». Pourquoi l'appeler ainsi et non point Bruder Claus d'Obwald, de Sachslen, de Flüeli ou du Ranft? Nos députés à la Diète du 22 décembre 1481, qui assistaient également à la séance du Conseil de Fribourg dont nous parlons, auraient certainement redressé l'impardonnable ignorance de nos magistrats, s'ils avaient été seuls à ne pas connaître la notoriété étendue de ce saint personnage. Mais non, cette ignorance de nos conseillers n'est pas admissible; et pour que notre Chancelier 1 se servît alors d'une fausse dénomination, c'est que celle-ci fut la seule employée dans la délibération; le nom du Bruder Claus était si intimement lié à celui de Stanz, où nos délégués avaient fait sa connaissance personnelle, que dans leurs souvenirs ils n'auraient su les disjoindre, c'est à Stans qu'ils l'avaient vu, et toute autre désignation devenait superflue.

Si, par contre, cette rencontre à Stans n'avait pas été effective, c'est alors, au contraire, qu'ils auraient usé d'une expression véritablement précise.

¹ Guillaume Gruyère.

La seconde indication qu'il faut retenir comme très précieuse, c'est le don également fait au Bruder Ulrich, *Gsell* du principal acteur de l'événement du 22 décembre.

Messeigneurs de Fribourg, qui ne prodiguaient point les deniers de l'Etat, n'auraient certainement pas fait acte de générosité à l'égard d'un inconnu; mais si, par contre, ce compagnon (Gsell) de l'ermite du Ranft avait été vu à Stans, accompagnant son patron dans l'accomplissement de sa mission de paix, oh! alors les conditions devenaient tout autres, et le cadeau, fait aux deux compagnons de route, s'explique tout naturellement. Messeigneurs firent, cependant, une judicieuse distinction dans l'octroi des deux pièces de drap de Fribourg; la blanche, plus belle et coûteuse, reviendra à Nicolas de Flüe et la grise, d'une qualité inférieure, sera attribuée au Gsell.

Une troisième constatation, tirée de notre document, bien que négative, n'en est pas moins d'une grande importance : c'est le silence, très suggestif, gardé à l'égard du curé Imgrund.

Si ce digne prêtre avait joué le rôle d'une importance capitale, qu'on lui prête, on se demande pourquoi nos Conseillers, si empressés de témoigner leur reconnaissance à l'inconnu qu'aurait été le frère Ulrich, pourquoi, disons-nous, se seraient-ils montrés d'une telle ingratitude envers un porte-paroles, lequel, par des qualités insoupçonnées, était parvenu à devenir l'alter ego du Bruder Claus et à pacifier subitement les fougueux délégués réunis à Stans?

Encore une fois, toute autre interprétation de ces faits nous semble inadmissible ¹.

La tradition qui nous montre le Bruder Claus intervenant en

¹ Il est utile de rappeler ici des extraits des comptes de l'Etat de Fribourg, se rapportant à l'intervention de Nicolas de Flüe, lors de la Diète de Stans; les deux premiers concernent le don qui lui fut fait d'une pièce de drap blanc et d'une autre pièce, grise, destinée au frère Ulrich. Les autres extraits dont nous donnons ci-dessous les textes authentiques, se rapportent tous également à l'époque de la Diète de Stanz; le lecteur les commentera lui-même.

¹⁾ Item à Jehan Guillaume por dues pieces de drap lune blanche, laultre grise donners por Dieu à bruder Claus, ordonné par Messeigneurs XIII l. V s.

⁽Compte des Trésoriers N° 159, de Mars à Juin 1482. Missions communales page $21~\rm v.)$

²⁾ Item au bruder qui a porta les draps à frère Claus en Ayteire de ses dépens ordonné par Messeigneurs XXX s. (Etalon des comptes des Trésoriers, N° 159b p. 20.)

³⁾ Item au landwebel de Underwalden por une Robe qu'il ly fust promise

personne, comme pacificateur au sein même de la Diète, a également trouvé des défenseurs sérieux. Leur argumentation persuasive a même quelque peu ébranlé notre première opinion assez sceptique sur ce point.

C'est surtout le premier article du procès-verbal de la séance finale de l'Assemblée de Stans qui pourrait entre autres, faire pencher la balance en faveur de l'ancienne croyance populaire. Nous citons :

"a) Des ersten heimbringen die trüw, mü und Arbeit, so dan der from man, bruder Claus, in disen dingen getan hat, Im das trülich zu danken, als jeglicher bott weis witter ze sagen."

Cette manifestation, dans laquelle on sent vibrer l'âme des députés, pour témoigner leur reconnaissance au Sauveur de la Patrie, occupe la première place dans le protocole final de cette Diète historique; ensuite seulement seront mentionnés les quatorze importants tractandas traités à la même occasion.

Bien plus, les délégués, non contents d'avoir ainsi manifesté d'une façon éclatante leur gratitude personnelle, s'engagent à la faire partager par leurs mandataires; à leur retour dans leurs foyers, ils proclameront bien haut le nom et les mérites de celui à qui ils sont redevables d'une solution inespérée.

Après un hommage public aussi solennel, que pouvait-on ajouter? Rien; toute adjonction n'aurait pu que diminuer la grandeur et l'imposante simplicité de cette déclaration initiale. Quel contraste avec le silence absolu qui enveloppe le nom et l'activité du curé de Stans!

quant le bund se fist entre les X Quantons VI l. (Compte des Trésoriers (cahier) N° 159a I de Noël 1481 à 1482.)

⁴⁾ Item à Jacob bugniet tramis à Stanz la journée qu'il sest tenue à cause de la combourgeoisie, et por le bund qui se fet entre les X Cantons.

por XV jors a II th. (thaler?) XXII l. X s.

⁵⁾ Item a Jehan Guglenberg tramis lan mesme por ce mesme fet por XV jors a II th. XXII l. X s.

⁶⁾ Item por les coppies dudit bund et du verkous (verkomnis?) XX s.

⁷⁾ Item por certain extraordinaire XXXVII s.

⁸⁾ Item mais audit Jehan Guglenberg de melliorer ce por lesdits,

Qu'il a fctes ordonné par Mgrs. VIII l. II s.

⁹⁾ Item mais oudit Jacob bugnet de melliorer por lesdits ambaxades qu'il a fetes ordonné par Messrs. VIII l. II s.

⁽compte des Trésoriers: nº 158 fol. 17 v. de Juin 1481 mars 1482).

On nous objectera, sans doute, la chronique de Diebold Schilling. C'est là, nous le reconnaissons, un argument de premier ordre dont se servent nos contradicteurs; nous comprenons même fort bien qu'un facteur aussi positif ait pu donner à quelques historiens l'impression d'une certitude de la non-présence de Nicolas de Flüe à la Diète de Stans.

Cependant, à la lecture très attentive du texte de Schilling, on est frappé d'une erreur qu'il a commise, lorsqu'il dit : "....und beschloss man disse sach uff sant Thomasabend, als man zalt tusend vierhunt achdertzig und ein jar ". Or, la séance finale de la Diète de Stans eut lieu, non le 21 décembre 1481, jour de la St-Thomas, mais bien le samedi, 22 décembre 1481, après la St-Thomas.

Cette erreur peut provenir de deux causes: ou bien par un manque de mémoire de Schilling à l'époque où il écrivait sa chronique, bien des années après l'arrivée des événements qu'il racontait, ce qui nous paraît improbable: ou bien il ne mentionne pas la dernière séance de la Diète, celle du 22; celle à laquelle l'Ermite du Ranft a pu s'être présenté personnellement?

En outre — toujours d'après le chroniqueur — Imgrund, tout en sueur de sa course précipitée du retour du Ranft, supplie les députés épars dans les hôtelleries de Stans, de se réunir à nouveau. Schilling ajoute textuellement : ".....was er aber bracht, wart nit jederman Geoffenbaret, sunder her Heimen von bruoder Clausen verbotten, das nieman denn den zuo gesatzten kunt zetuon". Quel pouvait être ce message mystérieux? On l'ignore, mais les suppositions étant permises, serait-il téméraire de penser qu'il pouvait peut-être apporter la nouvelle de la venue du Bruder Claus à Stans?

En raison de son âge, ne lui permettant pas une marche rapide, il avait sans doute fait prendre les devants au curé Imgrund pour empêcher le départ des députés et annoncer son arrivée prochaine. En tenant la chose secrète, il évitait ainsi une curiosité ou des démonstrations indiscrètes que sa venue, si elle était connue d'avance, n'aurait pas manqué de provoquer. Cette arrivée, dans notre supposition, aurait eu lieu dans la nuit du 21 au 22; dans ce cas, la séance finale de la Diète du 22, celle dont Schilling ne parle pas et à laquelle il n'était peut-être plus présent lui-même, en aurait été la conséquence.

Nous n'essayerons pas ici de développer les divers commentaires que nous procureraient d'autres documents de cette époque, déjà publiés avec une grande compétence par de nombreux et savants historiens plus qualifiés que nous. Nous engageons nos lecteurs à puiser à ces sources ¹.

Qu'on nous pardonne cette trop longue mais aussi très incomplète étude d'un sujet de grande actualité; notre seul but en l'entreprenant fut un but purement patriotique.

C'est avec chagrin, en effet, qu'on voit, à chaque instant, nos plus chères et populaires traditions battues en brèche, sans qu'aucune voix ne s'élève pour les défendre. En détruisant ainsi, sans nécessité et souvent sans raisons indubitables, des croyances profondément ancrées, on arrive fatalement à faire douter le peuple de tout ce qu'on lui avait raconté d'un passé glorieux; et de là naîtra un scepticisme ou une indifférence dangereux pour le patriotisme.

¹ Docteur Ph. A. v. Segesser, Beitrage zur Geschichte der Stanser-Verkommisses. (Bern 1877) — J. Ming, Der selige Bruder Nikolaus von Flüe (Luzern 1871 tome III). — Doyen Henri Fuchs, *Chronique fribourgeoise* (1687) annotée par Héliodore de Ræmy (Fribourg 1852) (p. 72 note 2, p. 90). — Abbé Genoud, *Semaine Catholique* № 9 (3 mars 1917).